

École
nationale
des
chartes

Compte financier MMXVI



ÉDITORIAL

Voici, comme chaque année à pareille époque, les comptes annuels de l'École nationale des chartes. J'ai d'autant plus plaisir à vous les présenter qu'après plusieurs années difficiles, la situation financière de l'École se redresse de façon très sensible. J'espère que sa présentation, que j'ai voulue la plus abordable et pédagogique possible, vous permettra d'en juger au mieux.

2016 est à plusieurs égards, un bon millésime !

Tout d'abord, après plusieurs pertes successives, notre résultat redevient positif. Il s'établit à 784 k€, ce qui est un excellent résultat. Il faut y voir ici les bénéfices du plan de rétablissement décidé en Conseil d'administration au début de l'année 2015. Les premiers effets étaient déjà perceptibles l'année dernière à même date lors de la présentation des comptes 2015, mais la situation du CTHS continuait de peser sur le résultat du fait d'un important stock d'ouvrages. Aujourd'hui, le redressement du CTHS semble acquis puisqu'il affiche un résultat positif de 282 k€, une première depuis longtemps.

Ce redressement est essentiellement dû à des économies substantielles réalisées durant l'année. Les efforts sur la masse salariale, notamment, comptent pour plus d'un tiers. De nouvelles charges apparues en 2016 n'ont pas pesé sur le résultat puisqu'elles ont été financées par ailleurs (par l'État pour l'installation de la bibliothèque et par « Paris Sciences et Lettres » pour les actions Idex). Seul bémol, un tiers du redressement du CTHS est la conséquence d'un effet d'aubaine non reconductible (voir page 39), ce qui en relativise le bon résultat sans pour autant le remettre en cause.

Deuxièmement, le redressement de la gestion se fait également ressentir au niveau des fondamentaux financiers : notre fonds de roulement a fortement progressé pour s'établir à 292 jours de fonctionnement. Même en tenant compte des importantes pertes latentes liées à notre stock d'ouvrages, celui-ci reste à un niveau confortable (130 jours), bien au delà du seuil de prudence de 60 jours communément admis. N'oublions pas qu'il n'était que de 24 jours en 2015. Le redressement de notre fonds de roulement est une excellente nouvelle car, s'il nous met à l'abri du risque d'insolvabilité, il nous ménage aussi de réelles marges de manœuvres pour entretenir notre outil de production ou développer de nouveaux projets.

Enfin, 2016 aura vu la fin du déménagement de l'École, du siège historique de la Sorbonne vers la rue de Richelieu dans le 2^{ème} arrondissement. En effet, après l'installation de son siège dans ses nouveaux locaux en 2015, l'École a pris possession, en juin 2016, des espaces qui lui sont réservés dans le quadrilatère Richelieu de la BNF pour sa bibliothèque. Ces deux déménagements, qui constituent des événements exceptionnels dans la vie d'une école comme la nôtre, ont fait l'objet d'un financement spécifique de l'État.

2016 a, par ailleurs, été marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles règles de gestion budgétaires et comptables publiques plus connues sous le sigle GBCP. Ces règles imposent aux établissements publics une nouvelle présentation de leur budget et de leur compte financier par la production de restitutions budgétaires supplémentaires. Notre système d'information n'étant compatible que depuis le 1er janvier 2017, l'École des chartes ne pourra malheureusement se conformer à cette exigence pour 2016. Bien entendu, dès 2017, le futur compte financier sera entièrement présenté au format GBCP. Cette situation transitoire ne constitue en rien une dégradation de l'information financière par rapport aux années passées. L'École dispose

d'états financiers sincères et conformes aux règles et principes comptables en vigueur depuis les importants travaux de fiabilisation des comptes entrepris en 2012 et achevés en 2015. Ces états financiers reflètent fidèlement la réalité économique de l'École et de ses composantes, à tel point que nos comptes pourraient être certifiés sans réserve s'ils devaient être audités par un commissaire aux comptes.

Permettez-moi enfin de réitérer le vœu que je formais ici-même l'année passée : que tous ces efforts puissent contribuer à une meilleure connaissance du coût des activités. La comptabilité n'est pas une fin en soi. Au-delà de sa dimension réglementaire, elle doit éclairer les choix de gestion. Evidemment, les arbitrages ne doivent jamais être effectués à l'aune du seul critère financier mais une décision raisonnée ne saurait être prise en le méconnaissant. Puisse la comptabilité analytique, encore embryonnaire dans nos établissements, devenir un réflexe et être intégrée quotidiennement à la prise de décision. Il en va de la bonne gestion des deniers publics.

En ce début d'année, je souhaite à toutes les composantes de notre École, y compris le CTHS et l'Urfist de Paris, tout le rayonnement qu'elles méritent dans leurs missions d'enseignement et de recherche.

Pascal Pain
Agent comptable

SOMMAIRE

1. ÉQUILIBRE FINANCIER	5
1.1. Les résultats de l'exercice	5
1.2. La capacité d'autofinancement	5
1.3. Le tableau de financement et le fonds de roulement	6
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	9
2.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	9
2.2. Principes et méthodes d'évaluation	12
2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	14
2.2.2. Subventions d'investissement	17
2.2.3. Stocks	18
2.2.4. Créances	18
2.2.5. Valeurs mobilières de placement	18
2.2.6. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	18
3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	21
3.1. Actif	21
3.1.1. Actif immobilisé : note ❶	22
3.1.2. Stocks : note ❷	24
3.1.3. Créances : note ❸	25
3.1.4. Trésorerie : note ❹	25
3.1.5. Charges constatées d'avance : note ❺	25
3.2. Passif	26
3.2.1. Capitaux propres : note ❻	27
3.2.2. Provisions pour risques et charges : note ❼	28
3.2.3. Dettes : note ❽	28
3.2.4. Produits constatés d'avance : note ❾	29
4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	31
4.1. Produits	31
4.1.1. Produits d'exploitation : note ❶	32
4.1.2. Produits financiers : note ❷	36
4.2. Charges	37
4.2.1. Charges d'exploitation : note ❸	38
4.2.2. Charges exceptionnelles : note ❹	40



1. ÉQUILIBRE FINANCIER

1.1. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2016 s'établit à 784 k€ pour l'ensemble de l'établissement.

COMPOSANTES	MONTANTS EN €
École (services centraux)	491 707,30
CTHS	281 655,52
URFIST	10 783,51
RÉSULTAT	784 146,43

1.2. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources internes les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice, des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Il s'agit donc du flux de trésorerie potentiel généré par l'activité au cours de l'exercice.

Montants en k€

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2016	
Total des produits de la section de fonctionnement	4 969
Total des charges de la section de fonctionnement	-4 185
= RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+784
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 695
- Reprises sur provisions et amortissements	-1 609
- Plus-values de cession d'actif	0
+ Moins-values de cessions d'actif	1
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	+872

1.3. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer comment l'équilibre financier s'est réalisé au cours de l'exercice et comment les besoins ont été financés : soit par les ressources dégagées de l'exploitation (auto-financement), soit par des financements externes.

EMPLOIS	κ€	RESSOURCES	κ€
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement de l'exercice	872
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	406	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Augmentation des capitaux propres	
Réduction des capitaux propres (*)		Subventions d'investissement	260
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS	406	TOTAL DES RESSOURCES	1 132
Variation du fonds de roulement (ressource nette)	726	Variation du fonds de roulement (emploi net)	

La part des investissements non subventionnés ($406 - 260 = 146$ k€) a été autofinancée en totalité. L'autofinancement excédentaire est venu abonder le fonds de roulement (+726 k€).

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

FONDS DE ROULEMENT EN κ€	31/12/2015	31/12/2016
Financements État non rattachés à des actifs déterminés		
Financements État rattachés à des actifs déterminés (nets)	18 833	18 590
Réserves	6 688	6 248
Report à nouveau	-389	
Résultat de l'exercice	-52	784
Financements non rattachés à des actifs déterminés (autres tiers)		
Financements nets rattachés à des actifs déterminés (autres tiers)		109
Dettes financières	0	0
Amortissements et dépréciations	1 880	2460
Provisions pour risques et charges	19	21
TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =	26 979	28 213
Actif immobilisé brut	-25 688	-26 197
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =	-25 688	-26 197
FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES – EMPLOIS DURABLES) =	1 290	2016
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =		+726

Au 31 décembre 2016, le fonds de roulement représente 292 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 159 jours, l'année passée, à périmètre constant.

Si l'établissement accédait aujourd'hui aux responsabilités et compétences élargies et compte tenu d'une masse salariale État d'un peu plus de 6 M€, son fonds de roulement passerait de 292 à 86 jours de fonctionnement.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (Stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 2,1 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 310 jours de fonctionnement hors charges non décaissables.

A noter que le fonds de roulement inclut 1 117 k€ de pertes latentes liées aux dépréciations des stocks de livres.

Compte tenu de l'ampleur de ces derniers, les dépréciations peuvent néanmoins s'analyser comme des pertes quasi-définitives. Le fonds de roulement s'en trouve réduit.

FONDS DE ROULEMENT	SANS CORRECTION	CORRIGÉ DES DÉPRÉCIATIONS DE STOCK
En valeur absolue (k€)	2 016	900
En nombre de jours de dépenses décaissables	292	130
En nombre de jours de dépenses décaissables (simulation RCE)	86	38



2. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article R719-119 du Code de l'éducation).

2.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement en vertu du décret n° 87-832 du 8 octobre 1987.

Elle a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques.

Par ailleurs, l'École accueille le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) qui lui a été rattaché par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2002, le MESR a confié la gestion de l'URFIST de Paris, Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique, à l'École des chartes en créant un service rattaché. Les missions de l'URFIST sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique. L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le Président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Une structure budgétaire unifiée en 2012

Contrairement à ce qui se passait jusqu'alors, l'École a adopté en 2012 un budget unique consolidant l'ensemble des opérations des trois services qui la composent. Ainsi, le compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

L'École nationale des chartes : un établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies

L'École nationale des chartes n'est pas concernée de plein droit par la loi « Libertés et responsabilités des universités » et ne bénéficie donc pas automatiquement des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Cependant, en tant que grand établissement au sens de l'article L7171 du Code de l'éducation, l'École pourrait en bénéficier sur option, si elle en faisait la demande auprès de son ministère de tutelle.

A ce jour, l'école ne bénéficie pas de ces compétences élargies. Ses comptes ne sont donc pas soumis obligatoirement à la certification d'un commissaire aux comptes.

De plus, la rémunération de ses personnels titulaires reste à la charge directe du budget de l'État. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, aux vacances et heures complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de services.

Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'ENC est membre fondateur du Campus Condorcet. Établissement public de coopération scientifique (EPCS), Campus Condorcet a pour mission de concevoir et réaliser les infrastructures de ce qui deviendra la future Cité des humanités et sciences sociales, à échéance 2019. Financé en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010 (Investissements d'avenir, opération campus), le futur campus est actuellement en cours de construction au nord de Paris (Porte de la Chapelle et Aubervilliers). Il a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales. Il accueillera 18 000 étudiants, chercheurs et personnels administratifs sur 180 000 m² de bureaux au cœur d'un site de plus de 7 hectares.

L'École a quitté en 2014 le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) héSam (hautes études-Sorbonne-arts et métiers) dont elle était l'un des membres fondateurs pour rejoindre la communauté d'universités et d'établissements (Comue) Paris Sciences et Lettres (PSL). PSL regroupe 26 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines des sciences, des techniques, des arts et des lettres, tous situés à Paris, ainsi que trois organismes nationaux de recherche (CNRS, INRIA, INSERM).

À l'issue d'un appel d'offres, PSL a été sélectionné en 2011 pour mettre en œuvre l'Idex PSL★ qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme des investissements d'avenir (PIA 1). Ces financements étant redistribués aux membres de la Comue, c'est donc via PSL que l'École bénéficie des financements accordés dans le cadre de l'Idex (Initiatives d'excellence).

À l'issue d'une phase probatoire de 5 années, le jury international qui avait sélectionné le projet en 2011 s'est à nouveau réuni, au printemps 2016, pour évaluer les actions menées. S'il a salué la qualité des travaux, il a toutefois souhaité réévaluer certaines actions en prolongeant la phase probatoire de 18 mois.

À cette date, la confirmation de l'Idex aurait pour effet la dévolution définitive par l'État d'un capital non consommable de 750 M€ (rapportant aux conditions actuelles, près de 26 M€ par an).

Des changements d'implantations géographiques

L'ensemble des services est concerné mais à des échéances différentes.

En octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2^{ème}).

La bibliothèque a suivi le même mouvement en 2016 pour rejoindre, à proximité immédiate, le quadrilatère Richelieu sur l'ancien site de la Bibliothèque nationale de France (12 rue des Petits Champs, Paris 2^{ème}). Si la prise de possession des lieux s'est faite en juin 2016, l'installation effective des ouvrages n'a eu lieu qu'entre décembre 2016 et février 2017.

Les équipes de recherche ainsi que le CTHS (actuellement à Vanves, Hauts-de-Seine) s'installeront en 2019 sur le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

L'URFIST restera implantée rue des Bernardins (Paris 5^{ème}) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Ces déménagements font l'objet d'un financement spécifique de l'État.

La fiabilisation du haut de bilan

Partant du constat que les états financiers de l'École ne reflétaient pas fidèlement la réalité économique en matière d'immobilisations (absence de suivi comptable et de pratique de l'amortissement des actifs immobilisés, non rattachement aux sources de financement externe, pas d'inscription du patrimoine immobilier), l'École a entamé en 2014 une importante opération de fiabilisation du haut de son bilan. Cette opération a consisté à :

- Comptabiliser à son actif les bâtiments qu'elle a reçus en affectation pour ses missions,
- Procéder à un inventaire physique de ses biens meubles et de ses logiciels,
- Rapprocher de la comptabilité les résultats de cet inventaire,
- Sortir du bilan les financements externes non rattachés aux actifs inscrits au bilan.

Les retraitements comptables correspondants ont été comptabilisés à la clôture 2015.

Ces travaux ont été poursuivis en 2016 par l'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque (voir ci-après).

L'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque

Profitant de l'inventaire de ses collections mené en 2015 afin de préparer le déménagement de la bibliothèque, l'École a procédé à une estimation de la valeur vénale des ouvrages.

Considérant son objet et sa spécificité, l'École a décidé d'inscrire sa collection à l'actif de son bilan afin de valoriser cet important outil de production destiné à l'enseignement et à la recherche historique.

La bibliothèque œuvrant dans une logique de conservation au service d'une connaissance cumulative, ses ouvrages ont vocation à être conservés à travers le temps sans perdre leur valeur d'usage ou d'objet. Il a donc été décidé de ne pas amortir cet actif.

L'inscription en 2015 a porté sur 5,7 M€ en contrepartie des capitaux propres.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les nouvelles acquisitions sont suivies à l'actif.

CATÉGORIES	VALORISATION EN €
Livres anciens (avant 1815)	485 289
Réserve	366 217
Monographies et usuels XIX ^e siècle	1 520 412
Monographies et usuels XX ^e siècle	2 638 974
Périodiques	527 341
Estampes	58 530
Cartes	6 624
Tirés à part	37 398
Documents remarquables	61 000
Autres	24 330
TOTAL	5 726 075

Don Pressouyre

Katérina Stenou-Pressouyre a fait don à l'École de près de 3 000 ouvrages. Intégrés au fonds documentaire de la bibliothèque, ces ouvrages sont venus enrichir la collection existante.

Ces ouvrages ont été inscrits à l'actif selon les mêmes modalités de valorisation que celles retenues par le prestataire en 2015, pour l'ensemble de la collection. L'intégration s'est faite pour 109 k€ au compte 216 « collections ».

Délai de reddition des comptes

En prévoyant de faire adopter ses comptes annuels 2016 par son Conseil d'administration, le 28 février 2017, l'École des chartes respecte les dispositions du nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret GBCP n°2012-1246 du 7 novembre 2012) qui fixe la date limite d'adoption du compte financier au 15 mars.

Système d'information budgétaire et comptable

L'École utilise depuis le 1^{er} janvier 2014 la suite logicielle Cocktail développée par le consortium JEFYCO.

N'ayant été rendu compatible aux nouvelles dispositions du nouveau décret GBCP qu'en janvier 2017, ce logiciel n'est donc pas en capacité de restituer les états réglementaires de comptabilité budgétaire de l'exercice 2016.

2.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable

L'École est soumise aux nouveaux articles R719-113 à R719-180 du Code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies.

Ces articles résultent de la transposition du décret n°94-39 abrogé en 2013 et auquel était soumise l'École. Ils intègrent les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 valant nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'École applique par ailleurs la réglementation budgétaire, financière et comptable applicable aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel codifiée par l'instruction n° 10-032-M93 du 21 décembre 2010 de la Direction générale des Finances publiques, dite plus communément instruction M9-3.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'École applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux,
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues,
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

L'École appliquera en 2017 le nouveau référentiel comptable commun aux organismes dépendant de l'État. Ce référentiel dont les modalités de mise en œuvre sont décrites par l'instruction BOFIP-GCP-17-0003 du 20 janvier 2017 (dite instruction commune M9) se substitue au référentiels spécifiques applicables à chaque catégorie d'organisme (dont l'instruction M9-3 applicable aux universités et écoles).

La mise en œuvre de ce référentiel qui devait intervenir en 2016 a été reportée en 2017 (conformément à l'instruction M9) afin de coïncider avec notre changement de logiciel comptable Cocktail.

TVA et sectorisation d'activités

L'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible.
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

À noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Corrections d'erreurs

Les retraitements liés aux corrections d'erreurs et/ou régularisations sur exercices clos sont comptabilisés via les comptes de capitaux propres et sont donc exclus du résultat de l'exercice.

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le référentiel M9-3 de la Direction générale des Finances publiques.

2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif sauf s'il s'agit de l'acquisition d'un lot représentatif d'un premier équipement. Dans ce cas, il n'est pas fait application du seuil unitaire de 800 €.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans
Autres droits et valeurs	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites :

65 rue de Richelieu, Paris 2^e

Cet ensemble immobilier de 2 400 m² accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne.

Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de 15 années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€).

L'inscription s'est faite en quatre composants :

LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES		MONTANT TOTAL K€
C1	Structure	7 128 723
C2	Clos et couvert	1 092 114
C3	Fluides et ascenseurs	2 322 362
C4	Agencements intérieurs	1 706 8000
TOTAL		12 250 000

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

12 rue des Petits Champs, Paris 2^{ème}

L'École a pris possession en juin 2016 de 2000 m² issus de la restructuration du quadrilatère Richelieu de la BNF. Ces nouveaux locaux entièrement rénovés ont été aménagés en 2016 par l'École, en mobilier sur mesure et installations spécifiques afin de recevoir sur près de quatre kilomètres de linéaire, les collections de la bibliothèque.

Hébergée jusqu'alors sur le site de la Sorbonne, la bibliothèque a déménagé 150 000 ouvrages entre décembre 2016 et février 2017. Ce n'est qu'après cette tâche délicate que la bibliothèque ne pourra ouvrir ses portes au public en mars 2017.

L'installation dans son ensemble fait l'objet d'un financement spécifique de l'État. Celui-ci versé en partie en 2015 a été comptabilisé en avances et acomptes versés (c/4419) puis reclassés en produits (c/74) ou en financement de l'actif (c/104) en 2016, selon la nature des dépenses (charges ou investissement) et à hauteur de celles-ci.

Ces locaux mis à disposition gratuitement par l'État font l'objet d'une convention d'utilisation avec France domaine. Un règlement intérieur fixera les modalités de répartition des charges locatives avec les autres occupants du site.

Ne disposant pas d'estimation fiable, l'École n'a pu intégrer ces locaux à son actif. En les valorisant aux mêmes conditions que l'ensemble immobilier du 65 de la rue de Richelieu, leur valeur approcherait 10 M€.

La Sorbonne, Paris 5^{ème}

Siège historique, la Sorbonne n'héberge désormais plus aucun service de l'École.

En 2014, compte tenu du déménagement imminent de la bibliothèque, les locaux occupés par l'École en Sorbonne n'ont pas été inscrits à l'actif, lors de l'opération de fiabilisation du haut de bilan en (Cf. § 2-1).

Ainsi, le départ de la Sorbonne n'a pas donné lieu à sortie d'actif.

Vanves (Hauts-de-Seine)

Occupés jusqu'à présent sans titre, les locaux mis à la disposition du CTHS à Vanves (239 m²) ont fait l'objet d'une régularisation en 2016. Mis à disposition gratuitement par l'État, une convention d'utilisation a été signée avec France domaine avec effet au 15 juin 2016.

Une convention est actuellement en cours de signature avec le Cnous afin de fixer la participation aux charges locatives.

Ne disposant pas d'estimation fiable, l'École n'a pas intégré ces locaux à son actif.

17 rue des Bernardins, Paris 5^{ème}

Propriété de l'État, ces locaux sont mis à la disposition de l'École gratuitement en vertu d'une convention d'utilisation signée avec France domaine en 2014.

D'une superficie de 236 m², ces locaux ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 000 € dont 360 000 € au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Compte tenu du déménagement à moyen terme de l'URFIST sur le campus Condorcet, il a été décidé de ne pas retenir l'approche par composants.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

Travaux et agencements

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe est inscrit à l'actif à deux exceptions près :

- Les ordinateurs (unités centrales hors tablettes) qui seront comptabilisés à l'actif quelle que soit leur valeur unitaire,
- Les lots de matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil et constituant un premier équipement ou le renouvellement d'un premier équipement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPTES	INTITULÉS	CADENCES (ANNÉES)
	INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS	
c/2151	Installations techniques ou complexes	10
c/2153	Matériel scientifique	10
c/2156	Matériel d'enseignement	5
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
c/2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10
c/2182	Matériel de transport	5
c/2183	Matériel de bureau	5
c/2184	Mobilier de bureau	10
c/2187	Matériel informatique	3
c/2188	Matériels divers	5

Depuis 2016, les acquisitions d'ouvrages de la bibliothèque sont comptabilisés à l'actif au compte 216 « collections ». Compte tenu de leur spécificité, ces ouvrages ne sont pas amortis. Cf. § 2-1. « *L'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque* ».

2.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre École),
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78 reprises sur amortissements).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux. Elle est appliquée à l'ÉNC depuis le 1^{er} janvier 2013.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	COMPTES
Financement par l'État	c/101 – non rattaché à un actif déterminé
	c/104 – rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'État	c/131 – non rattaché à un actif déterminé
	c/134 – rattaché à un actif déterminé

2.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

À la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N :	Taux de dépréciation :
– Au 31/12/N :	0%
– Au 31/12/N+1 :	50%
– Au 31/12/N+2 :	80%
– A partir du 31/12/N+3 :	100%

2.2.4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

2.2.5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées selon la règle du « premier entré, premier sorti ».

En fin d'exercice, leurs valeurs comptables sont comparées aux dernières valeurs de marché connues. Les moins-values latentes donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

2.2.6. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/12^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/12^{ème} sur l'exercice suivant.

Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels payés, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

Les heures complémentaires et les vacations d'enseignement

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants traditionnellement avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées dans l'exercice et dont le paiement aux enseignants est différé en 2017 ont été recensées à la clôture et ont donné lieu à charges à payer.

Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif. L'établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies (RCE). Leur recensement ne porte de plus que sur les personnels payés sur budget propre.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 260 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2016 qui seront indemnisés en 2017 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 125 € pour un cadre A, 80 € pour un cadre B et 65 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risque et charges :

STATUT DES JOURS DE CONGÉS		MODALITÉ DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2016 non pris au 31/12/2016		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2017	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risques et charges (*)

(*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.



3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

3.1. ACTIF

Montants en €

ACTIF		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2016			2015
			BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			13 153,98	-11 915,84	1 238,14	2 885,12
205	Logiciels et droits similaires		13 153,98	-11 915,84	1 238,14	2 885,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			26 172 083,24	-1 331 389,40	24 840 693,84	24 890 332,74
211	Terrains		5 610 000,00	-	5 610 000,00	5 610 000,00
213	Constructions		13 367 249,37	-912 123,70	12 455 125,67	12 837 610,14
214	Constructions sur sol d'autrui					
215	Installations techniques, matériels et outillage		54 356,98	-3 037,03	51 319,95	9 127,97
216	Collections		5 986 956,03	-1 115,33	5 985 840,70	5 819 522,67
218	Autres immobilisations corporelles		1 153 520,86	-415 113,34	738 407,52	614 071,96
238	Avances et acomptes versés sur commande				-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			11 364,94	-	11 364,94	11 364,94
26	Participations et créances rattachées		10 000,00	-	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières		1 364,94	-	1 364,94	1 364,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		❶	26 196 602,16	-1 343 305,24	24 853 296,92	24 904 582,80
STOCKS		❷	1 209 137,08	-1 116 611,75	92 525,33	133 912,34
331	Produits en cours		35 310,16		35 310,16	20 050,00
355	Produits finis		1 173 826,92	-1 116 611,75	57 215,17	113 862,34
CRÉANCES		❸	402 047,69		402 047,69	277 312,76
409	Avances et acomptes versés sur commandes		-		-	-
411	Créances clients et comptes rattachés		314 282,96		314 282,96	210 451,95
42 à 47	Autres créances		87 764,73		87 764,73	66 860,81
DISPONIBILITÉS		❹	2 143 288,96		2 143 288,96	1 289 309,28
50	Valeurs mobilières de placement		-		-	-
51	Banque, établissements financiers et assimilés		2 143 115,00		2 143 115,00	1 289 009,18
53-54	Caisse et Régie		173,96		173,96	300,10
TOTAL ACTIF CIRCULANT			3 754 473,73	-1 116 611,75	2 637 861,98	1 700 534,38
486	Charges constatées d'avance	❺	17 672,36	-	17 672,36	5 489,00
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			17 672,36	-	17 672,36	5 489,00
TOTAL			29 968 748,25	-2 459 916,99	27 508 831,26	26 610 606,18

3.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ : NOTE ①

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2016 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR 1/1/2016	ACQUISITIONS 2016	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2016	VALEUR AU 31/12/2016
Logiciels, concessions et droits similaires – c/2053	13	–	–	13
TOTAL	13	–	–	13

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2016	DOTATIONS 2016	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2016	CUMUL AU 31/12/2016
Logiciels, concessions et droits similaires – c/280531	10	2	–	12
TOTAL	10	2	–	12

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2016 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 01/01/2016	INTÉGRATION À L'ACTIF	ACQUISITIONS 2016	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2016	VALEUR AU 31/12/2016
c/211 Terrains	5 610	–	–	–	5 610
c/213 Constructions	13 336	–	31	–	13 367
c/215 Installations techniques, matériel et outillage	11	–	43	–	54
c/216 Collections	5 820	109	58	–	5 987
c/218 Autres immobilisations corporelles	887	–	274	-7	1 154
TOTAL c/21	25 664	109	406	-7	26 172

Les collections intégrées à l'actif sont les ouvrages faisant l'objet du don Pressouyre. Cf. § 2-1. « *Don Pressouyre* ».

Les acquisitions nouvelles s'élèvent au total à 406 k€ :

Aménagement de la Bibliothèque (260 k€) :

– Signalétique	13 k€
– Mobilier	219 k€
– Matériel informatique	16 k€
– Divers	12 k€

*Acquisitions ouvrages Bibliothèque (58 k€)**65 rue de Richelieu (78 k€)*

— Equipement audiovisuel de la salle Delisle	55 k€
— Matériel informatique	14 k€
— Système de vidéosurveillance	6 k€
— Divers	3 k€

URFIST - Serveur informatique (10 k€)

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2016 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 1/1/2016	DOTATIONS 2016	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2016	CUMUL AU 31/12/2016
c/2813 – Constructions	499	413	–	912
c/2815 – Installations techniques, matériel et outillage	2	1	–	3
c/2816 – Collections	–	–	–	1
c/2818 – Autres immobilisations corporelles	272	148	-5	415
TOTAL	773	563	-5	1 331

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2016 :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEUR AU 1/1/2016	AUGMENTATIONS 2016	DIMINUTIONS 2016	VALEUR AU 31/12/2016
Participations et créances rattachées à des participations	10	–	–	10
Autres immobilisations financières	1	–	–	1
TOTAL	11	0	0	11

Dans le cadre d'une convention d'association, l'École a pris part à hauteur de 10 k€ au capital de la Comue « Sorbonne Universités » en tant que membre associé.

Les immobilisations financières ne sont pas dépréciées.

3.1.2. STOCKS : NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2015	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2016
En-cours de production de biens	20	35
Produits finis :	1 210	1 174
<i>Publications ENC – DRE</i>	217	206
<i>Publications CTHS</i>	993	968
TOTAL	1 230	1 209

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages du CTHS en cours de fabrication.

Les ouvrages édités par la Direction de la recherche et de l'édition (DRE) sont vendus au public soit directement par l'École soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs. Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via :

- le « Centre interinstitutionnel pour la diffusion » en ce qui concerne les ventes en librairies,
- le « Comptoir des presses d'université » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (Entrepôts de Seine et Marne et d'Ile-de-France – ESMIF) ses stocks auparavant dispersés en six lieux différents dont un à l'étranger. Cette opération s'est accompagnée du pilonnage d'exemplaires excédentaires afin de gérer au mieux les coûts de stockage et la particularité d'un catalogue de fonds à rotation lente.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires. La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016
<i>Valeur brute</i>	217	206
<i>Dépréciation</i>	-186	-193
Valeur nette du stock ENC – DRE	30	13
<i>Valeur brute</i>	993	968
<i>Dépréciation</i>	-909	-924
Valeur nette du stock CTHS	84	44

3.1.3. CRÉANCES : NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016
Avances et acomptes versés sur commande	–	–
Créances clients et comptes rattachés	210	314
Total autres créances	67	88
<i>Subventions à recevoir c/441 et 443</i>	3	3
<i>Comptes de TVA c/445</i>	44	48
<i>Autres</i>	20	37
TOTAL	277	402

Le poste « créances clients et comptes rattachés » n'inclut pas de produits à recevoir.

Aucune créance n'est dépréciée au 31 décembre 2016.

3.1.4. TRÉSORERIE : NOTE ④

En tant qu'établissement public, l'École a obligation de déposer ses fonds au Trésor Public. C'est donc via la Direction des Finances publiques de la région Ile-de-France – Paris (DRFiP) que les opérations de trésorerie sont exécutées.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016
Valeurs mobilières de placement	–	–
<i>Valeurs à l'encaissement</i>	2	1
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	1 287	2 142
<i>Caisse et régies</i>	–	–
Total Disponibilités	1 289	2 143
Paiements émis non débités à la clôture	–	–
Trésorerie nette	1 289	2 143

3.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE : NOTE ⑤

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2016 mais qui se rattachent à 2017.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016
Charges constatées d'avance – c/486	5	18

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements, locations mobilières et formation personnel payables d'avance.

3. 2. PASSIF

Montants en €

PASSIF		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
101	Financements non rattachés à des actifs déterminés (État)		–	–
104	Financements rattachés à des actifs déterminés (État)		18 590 440,25	18 832 986,67
106	Réserves		6 247 556,65	6 688 328,59
11	Report à nouveau		–	-388 524,41
12	Résultat de l'exercice		784 146,43	-52 247,53
131	Financement non rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		–	–
134	Financement rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		109 383,00	–
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6	25 731 526,33	25 080 543,32
151	Provisions pour risques		13 500,00	–
158	Autres provisions pour charges		7 986,00	18 553,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		7	21 486,00	18 553,00
165	Dépôts reçus		38,12	38,12
419	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		–	–
4419	Avances sur subventions		527 472,05	990 000,00
40	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		485 546,08	161 605,28
43-44	Dettes fiscales et sociales		2 037,69	2 480,69
42-46-47	Autres dettes		160 048,80	102 227,26
5121	Caisse des dépôts		–	–
5159	Virements en cours		87,74	397,74
TOTAL DETTES		8	1 175 230,48	1 256 749,09
487	Produits constatés d'avance	9	580 588,45	254 760,77
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			580 588,45	254 760,77
TOTAL			27 508 831,26	26 610 606,18

3.2.1. CAPITAUX PROPRES : NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2016 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR AU 31/12/2015	AUGMENTATIONS 2016	DIMINUTIONS 2016	VALEUR AU 31/12/2016
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés	–	–	–	–
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés	18 833	260	-502	18 590
<i>Nouveaux financements 2016</i>	–	260	–	–
<i>Quotes-parts de l'exercice</i>	–	–	-502	–
Réserves	6 688	–	-441	6 248
<i>Affectation du résultat 2015</i>	–	–	-52	–
<i>Affectation du RAN 2015</i>	–	–	-389	–
Report à nouveau	-389	389	–	–
<i>Report à nouveau du résultat 2015</i>	–	389	–	–
Résultat 2015	-52	52	–	–
<i>Affectation en réserves</i>	–	52	–	–
Résultat 2016	–	784	–	784
TOTAL	25 081	1 485	-943	25 622

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR AU 31/12/2015	SUBVENTIONS REÇUES 2016	QUOTES- PARTS REPRISES	VALEUR AU 31/12/2016
Financements non rattachés à des actifs	–	–	–	–
Financements rattachés à des actifs	0	109	0	109
TOTAL	0	109	0	109

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'État.

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature.

En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public.

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

Les financements nouveaux de l'exercice (+260 k€) correspondent à la subvention versée par l'État pour financer l'installation de la Bibliothèque sur le site BNF.

- des réserves de l'établissement et du report à nouveau.

Ceux-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation et des reports à nouveau des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du Conseil d'administration.

– du résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 (+784 k€).

Enfin, l'augmentation de 109 k€ des financements reçus de tiers autres que l'État correspond à la contrepartie du don Pressouyre (Voir § 2-1.).

3.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 1/1/2016	DOTATIONS 2016	REPRISES 2016	PROVISIONS AU 31/12/2016
Provisions pour risques	–	14	–	14
Jours de congés épargnés sur CET	19	–	-11	8
TOTAL	19	14	-11	21

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

La provision constituée en 2016 couvre le risque de reversement d'une subvention.

3.2.3. DETTES : NOTE 8

Le poste « Dettes » est essentiellement composé d'avances sur subvention (527 k€). Celles-ci représentent essentiellement la part non encore utilisée des financements attribués par le MESR pour couvrir le coût du déménagement de la bibliothèque. Le solde sera comptabilisé en 2016 en produit de l'exercice ou en recette d'investissement selon la nature des dépenses financées (fonctionnement ou investissement).

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016
Fournisseurs c/408	63	485
Personnel c/428	23	25
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	17	20
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	4	3
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1</i>	2	1
<i>Autres</i>	–	–
Charges sociales c/ 438	2	2
TOTAL	88	513

Les charges à payer relatives aux fournisseurs représentent les livraisons de biens et services pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à la clôture de l'exercice. Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au § 2-2-6 « Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

3.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE : NOTE ⑨

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016
Droits d'inscription	8	12
Prestation de recherche	203	530
Formation continue	15	7
Mises à disposition de personnel	7	23
Autres	22	9
TOTAL	255	581

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2016 mais qui se rattachent à 2017 ou aux exercices suivants. (Cf. § 2-2-6).

Les produits constatés d'avance relatifs aux droits d'inscription représentent la part des droits encaissés à la rentrée universitaire 2016/2017 mais se rattachant à la période allant de janvier à juin 2017.

Ceux relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions facturés en avance par rapport aux prestations.

La très forte hausse constatée en matière de recherche est la conséquence de la montée en puissance des financements reçus dans le cadre des investissements d'avenir qui s'est traduite par la signature de nouvelles conventions en 2016.

Les principaux financements constatés d'avance au 31/12/2016 sont :

— Projet Biblissima (Financement Equipex versé par Campus Condorcet) :	226 k€
— Diverses actions 2016 (Financement Idex versé par PSL) :	233 k€



4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2016 est bénéficiaire de +784 k€. Le rétablissement est particulièrement notable après quatre années déficitaires consécutives :

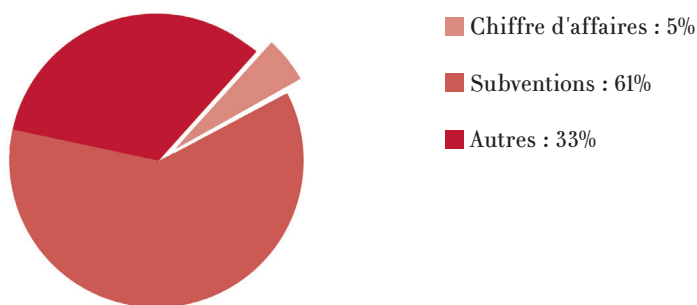
	2012	2013	2014	2015	2016
Résultats	-173 k€	-350 k€	-389 k€	-52 k€	+784 k€

4.1. PRODUITS

Montants en €

PRODUITS		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2015		2016		VARIATION 2015/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION		❶	4 518 766,57		4 968 597,79		10%	
SOUS TOTAL A – CHIFFRE D'AFFAIRES NET			4 08 926,38		267 278,96		-35%	
707	Ventes de marchandises			–				
70	Prestations de services (sauf 707)			408 926,38		267 278,96		-35%
SOUS-TOTAL B			4 109 840,19		4 701 318,83		14%	
71	Production stockée			-453 032,39		-20 632,57		-95%
72	Production immobilisée			–		–		
74	Subventions d'exploitation			2 586 336,39		3 054 164,25		18%
781	Reprises sur amortissements et provisions			1 926 783,04		1 608 776,67		-17%
791	Transferts de charges			–		–		
75	Autres produits de gestion courante			49 753,15		59 010,48		19%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			–		–			
PRODUITS FINANCIERS			11 559,09				-100%	
766	Gains de change			–		–		
767	Produits nets cessions de valeurs mobilières de placement			11 559,09		–		-100%
PRODUITS EXCEPTIONNELS ❷			–		60,00	–	-100%	
771	Sur opérations de gestion			–		–		
775	Produits des cessions d'éléments d'actifs			–		60,00		-100%
776	Produits de la neutralisation des amortissements			–		–		
777	Quote part des subventions d'investissement			–		–		
778	Autres produits exceptionnels			–		–		
TOTAL DES PRODUITS			4 530 325,66		4 968 657,79	–	10%	
Résultat			52 247,53			–		
Perte				52 247,53				
TOTAL GÉNÉRAL			4 582 573,19		4 968 657,79			

Répartition des produits par nature (2016)



4.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION : NOTE ①

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'École à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES		2015	2016
c/7061	Droits de scolarité	11	14
c/7065	Formation continue	188	148
c/7066	Colloques	7	4
c/7067	Ventes de publications	117	85
c/7084	Personnel refacturé	74	7
Autres	Autres prestations	12	9
TOTAL		409	267

Droits de scolarité

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS	2015/2016	2016/2017
Master	37	47
Doctorat	16	23
Auditeurs libres	8	10
TOTAL	61	80

La progression du chiffre d'affaires s'explique par la hausse du nombre d'inscrits en formation initiale à la rentrée 2016, notamment suite à l'ouverture du nouveau master « Histoire transnationale ».

Les montants des droits d'inscription sont fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ils n'ont pas varié entre 2015 et 2016.

Ces droits d'inscription concernent les étudiants accueillis sur des cursus universitaires. Ils ne concernent pas les étudiants recrutés sur concours qui suivent le cursus d'archiviste paléographe. Ces derniers qui ont le statut d'élève fonctionnaire stagiaire se destinent aux carrières de conservateur du patrimoine, des bibliothèques ou des archives dans le secteur public.

Formation continue

L'activité de formation continue est partagée entre l'URFIST et l'École.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2015	2016	ÉVOLUTION
ENC	170	132	-22%
URFIST	18	16	-12%
TOTAL	188	148	-21%

ÉCOLE – VOLUME D'ACTIVITÉ	2015	2016	ÉVOLUTION
Nombre d'heures x participants	7 592	5 086	-33%

La baisse du chiffre d'affaires est liée à une baisse d'activité constatée essentiellement en Master et en VAE.

Ventes de publications

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages de la Direction de la recherche et de l'édition et du CTHS.

NOMBRE D'OUVRAGES	2015	2016	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	47	245	421%
ENC – via distributeurs	1 434	1 103	-23%
CTHS – ventes directes	956	480	-50%
CTHS – via distributeurs	4 612	3 257	-29%
TOTAL	7 049	5 085	-28%

CHIFFRE D'AFFAIRES	2015	2016	ÉVOLUTION
ENC – ventes directes	1	4	+300%
ENC – via distributeurs	24	17	-29%
CTHS – ventes directes	18	10	-45%
CTHS – via distributeurs	73	54	-26%
TOTAL	117	85	-27%

L'ensemble des ventes est en baisse significative : -28% en volume et -27% en valeur soit -32k€. Depuis 2013, la baisse est de 58% ce qui représente un repli du chiffre d'affaires de 118 k€ correspondant à une chute des ventes de 5600 ouvrages.

A l'École, la hausse des ventes directes est la conséquence d'une braderie organisée en mai 2016. Au CTHS, le recul du chiffre d'affaires est encore plus marqué en raison du ralentissement de l'activité d'édition alors que les ventes reposent essentiellement sur les nouveautés.

Le catalogue de la Direction de la recherche et de l'édition est composé de 306 titres (+6 en 2016), celui du CTHS, de 422 titres (+3 en 2016).

Personnel refacturé

Est ici retracée la refacturation de la masse salariale des personnels de l'École mis à la disposition d'établissements partenaires. La baisse constatée en 2016 est consécutive à la réintégration de trois personnels dans les effectifs de l'École.

Production stockée

NOMBRE D'OUVRAGES	2015	2016
Production stockée	-453	-21
Reprise sur dépréciations des stocks	1 426	1 096
IMPACT NET DU DÉSTOCKAGE ET DES DÉPRÉCIATIONS	973	1 075

L'important déstockage constaté en 2015 (-453 k€) était consécutif au pilonnage d'une partie des stocks d'ouvrages au CTHS (27 000 exemplaires pour une valeur brute de 390 k€). Les ouvrages concernés étant pour la plupart dépréciés à 100%, l'effet a été compensé par la reprise de leurs dépréciations (350 k€).

Subventions

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2015	2016	EVOLUTION
c/741	État	2 368	2 694	14%
c/744	Collectivités et organismes publics	194	329	70%
c/746	Dons et legs	23	26	11%
c/748	Autres	1	5	266%
	TOTAL	2 586	3 054	18%

État

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 61% de ses produits soit 3 054 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

Compte tenu de la régularisation d'avances faites en 2015, celles-ci s'élève à 2 602 k€ en 2016. Elle tient compte de la dotation destinée à couvrir les charges locatives liées à l'occupation de la bibliothèque sur le site BNF.

Cette rubrique intègre également 92 k€ d'un financement spécifique de l'État pour l'installation de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux.

Cette subvention spécifique (650 k€ au total) a été comptabilisée selon la nature des coûts encourus (investissement ou fonctionnement), en financement externe de l'actif (260 k€) ou en produits (92 k€), à hauteur des dépenses supportées. La part non utilisée (298 k€) est suivie sur un compte d'avances. Elle financera les dépenses 2017.

Collectivités et organismes publics

La forte hausse des subventions versées par les collectivités et organismes publics traduit la montée en puissance de l'activité de recherche à l'École financée essentiellement via les investissements d'avenir.

Les principales subventions en 2016 pour l'École sont :

FINANCEUR ET INTITULÉ DU CONTRAT DE RECHERCHE	MONTANT TOTAL DU FINANCEMENT	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2016	AVANCEMENT DU CONTRAT AU 31/12/2016
<i>Campus Condorcet (Equipex)</i> Projet Biblissima	453	62	50%
<i>Paris Sciences et Lettres - PSL</i> Actions PSL 2016	304	71	23%
<i>Paris Sciences et Lettres - PSL</i> Projet SPIF	70	59	85%
<i>École Nationale Supérieure & PSL</i> Projet LAKME	19	10	52%
EPHE <i>e-philologie- éditions électroniques</i>	14	12	89%
CNRS <i>Catalogue des actes des derniers Capétiens</i>	8	8	100%

Pour le CTHS :

FINANCEUR ET INTITULÉ DU CONTRAT DE RECHERCHE	MONTANT TOTAL DU FINANCEMENT	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2016	AVANCEMENT DU PROJET AU 31/12/2016
<i>Archives de France</i> Aide à la publication dictionnaires topographiques	15	15	100%
<i>Département de la Sarthe</i> Aide à la publication dictionnaires topographiques	8	8	100%
<i>Ministère de la culture</i> Aide à la publication « Ce que fait la science »	8	8	100%

Il est rappelé que les financements reçus au titre des actions pluriannuelles (notamment recherche) sont comptabilisés en produit de l'exercice en fonction de l'avancement des contrats évalué selon les coûts encourus.

La partie des financements versée d'avance au 31 décembre (+530 k€) est comptabilisée en produits constatés d'avance. Ces derniers représentent le chiffre d'affaires des prochains exercices. Cf. § 3-2-4.

Dons et legs

Ces dons ont été collectés essentiellement dans le cadre de la campagne de mécénat « Sauvez nos reliures » menée en collaboration avec la Société de l'École des chartes. Ils sont comptabilisés en produits à hauteur des dépenses encourues au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération. Les dons collectés mais non consommés sont comptabilisés en produits comptabilisés d'avance (12 k€ en 2016).

Reprises sur amortissements et provisions

Ces reprises sont relatives à :

– l’annulation des dépréciations du stock d’ouvrages au 31/12/2015	1 096 k€
– la reprise de provisions relatives aux jours épargnés sur CET	11 k€
– la reprise des quotes-parts des financements externes de l’actif	502 k€

Cette dernière permet de compenser la charge de l’amortissement des biens financés par l’État ou d’autres tiers.

4.1.2. PRODUITS FINANCIERS : NOTE ②

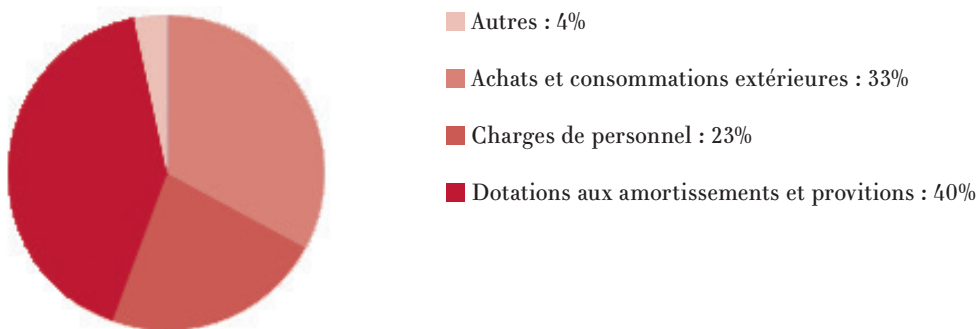
RAS.

4.2. CHARGES

Montants en €

CHARGES		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	2015		2016		VARIATION 2015/2016	
CHARGES D'EXPLOITATION		③	4 582 563,71		4 182 955,83		-9%	
ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE			-		-			
607-608-6097	Achats de marchandises		-		-			
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			202 399,48		129 069,80		-36%	
601	Achats stockés - matières premières et fournitures		-		-			
602	Achats stockés - autres approvisionnements		-		-			
603	Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)		-		-			
604	Achats d'études et prestations			88 827,18		45 475,62		-49%
606	Achats non stockés de matières et fournitures			113 572,30		83 594,18		-26%
SERVICES EXTÉRIEURS			460 777,67		555 698,85		21%	
611	Sous traitance générale			-		-		
612	Crédit bail			-		-		
613	Locations			53 999,03		40 383,78		-25%
614	Charges locatives et de copropriété			66 141,67		284 101,88		330%
615	Travaux d'entretien et réparation			117 297,45		109 575,26		-7%
616	Primes d'assurance			7 791,58		11 429,72		47%
617	Études et recherches			-		-		
618	Divers			215 547,94		110 208,21		-49%
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			842 331,73		685 083,02		-19%	
621	Personnel extérieur à l'établissement			-		-		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			44 665,21		41 448,17		-7%
623	Publicité, publications, relations publiques			35 113,82		25 007,55		-29%
624	Transports			4 954,23		44 513,71		798%
625	Déplacements missions et réceptions			154 916,97		160 723,17		4%
626	Frais postaux et télécommunications			61 827,16		67 421,59		9%
627	Services bancaires			233,60		165,60		-29%
628	Divers			540 620,74		345 803,23		-36%
IMPÔTS ET TAXES			20 917,92		18 742,54		-10%	
631 et 633	Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)			20 190,31		14 474,27		-28%
635 et 637	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)			727,61		4 268,27		487%
CHARGES DE PERSONNEL			1 244 792,48		945 038,87		-24%	
641	Rémunérations du personnel			868 765,12		658 555,81		-24%
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance			320 413,84		230 896,59		-28%
647	Autres charges sociales			55 613,52		55 586,47		0%
648	Autres charges de personnel			-		-		
AUTRES CHARGES			153 388,72		153 978,19		0%	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences			31 731,17		41 462,58		31%
654	Pertes sur créances irrécouvrables			-		-		
657	Charges spécifiques			101 523,91		105 929,94		4%
658	Charges diverses de gestion courante			20 133,64		6 585,67		-67%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			1 657 955,71		1 695 344,56		2%	
681	DAP - charges d'exploitation			1 657 955,71		1 695 344,56		2%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			-		-			
CHARGES FINANCIÈRES			-		-			
661	Charges d'intérêts			-		-		
666	Pertes de change			-		-		
686	DAP - charges financières			-		-		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		④	9,48		1 555,53		NS	
671	Sur opérations de gestion			9,48		-		
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			-		1 555,53		
678	Autres charges exceptionnelles			-		-		
687	DAP - exceptionnelles			-		-		
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			-		-			
69	Impôt sur les bénéfices			-		-		
TOTAL DES CHARGES			4 582 573,19	4 582 573,19	4 184 511,36	4 184 511,36	-9%	
RÉSULTAT			-		784 146,43			
	Bénéfice			-		784 146,43		
TOTAL GÉNÉRAL			4 582 573,19	4 582 573,19	4 968 657,79	4 968 657,79		

Répartition des charges par nature (2016)



4.2.1. CHARGES D'EXPLOITATION : NOTE ③

Achats et autres approvisionnements

La forte baisse constatée en 2015 (-43%) se poursuit en 2016 (-36%) du fait principalement de la rubrique « *Achats d'études et de prestations* » qui retrace les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie.

Cette baisse (-168 k€ en 2015, -24 k€ en 2016) est la conséquence du très net ralentissement de l'activité d'édition du CTHS suite aux mesures prises lors du Conseil d'administration du 13 mai 2015 afin de rétablir la situation financière de cette composante.

	2013	2014	2015	2016
Nombre d'ouvrages édités par le CTHS	30	25	10	3

Services extérieurs et autres services extérieurs

Ces deux postes sont en hausse globalement de près de 5% (+21% pour l'un et -19% pour l'autre).

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- Forte hausse des charges locatives du fait d'une part, de l'installation de la bibliothèque sur le quadrilatère Richelieu de la BNF en juin 2016 et d'autre part mais dans une moindre mesure, de la participation du CTHS, pour la première fois, aux charges collectives de l'immeuble de Vanves.
- Forte baisse de la ligne c/618 « *Divers* » où étaient suivies les acquisitions nouvelles d'ouvrages de la bibliothèque. Celles-ci sont désormais, depuis 2016, comptabilisées en investissement (effet : -56 k€). La baisse s'explique également par les dépenses supportées en 2015 à l'occasion de la sortie de l'ouvrage « *L'École des chartes et sa Grande Guerre* » et du colloque international organisé par l'École sur le même thème (-50 k€).
- La hausse de la ligne c/624 « *Transport* » (+50 k€) est naturellement liée au déménagement de la bibliothèque du site Sorbonne vers le 12 rue des Petits Champs qui a débuté en 2016 et qui est toujours en cours au 31 décembre.

La relative stabilité de la rubrique c/625 « *Déplacements missions et réceptions* » (+4%) cache deux évolutions marquées qui se compensent :

- La baisse drastique du remboursement des déplacements des membres du CTHS (-30 k€ en 2016 faisant suite à -36 k€ en 2015) conformément aux décisions prises en mai 2015 pour le retour à l'équilibre des comptes du CTHS.

- la hausse de l'indemnisation des frais de transport et d'hébergement engagés par les élèves à l'occasion de leur stage à l'étranger (+50 k€). La durée de ce stage est passée de 1 à 3 mois.

Enfin, le fort recul de la rubrique c/628 « Divers » (-195 k€) fait suite aux coûts engagés en 2015 pour l'inventaire des collections de la Bibliothèque. Cette prestation qui avait pour finalité de préparer le déménagement s'est élevée à 209 k€. Elle a été supportée en 2015 et bien évidemment non reconduite en 2016.

Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2015	2016	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN K€
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	20	14	-28%	-6
Salaires et traitements	869	659	-24%	-210
Charges sociales	320	231	-28%	-90
Autres charges sociales	56	56	0%	–
Dotations aux provisions	4	–	-100%	-4
TOTAL	1 269	960	-24%	-309

Salaires et traitements, charges sociales

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'école payés sur son budget propre :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2016	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	2	17,3	19,3
Personnels enseignants	0	0,5	0,5
TOTAL	2	17,8	19,8

La très forte contraction de la masse salariale (-24%) se répartit entre l'École (-94 k€) et le CTHS (-206 k€).

A l'École, l'économie est consécutive à un gel de postes de doctorants contractuels (-2 ETP soit -60 k€) mais aussi des vacances temporaires d'emploi liées à des recrutements (personnels non remplacés immédiatement après leur départ).

Au CTHS, la baisse est le résultat de plusieurs facteurs :

- Tout d'abord la réduction de l'effectif qui s'est concrétisée par la suppression de deux emplois de secrétaire d'édition (une démission non remplacée et un non renouvellement de contrat) et le départ d'un gestionnaire financier. Ces mesures d'économie (-106 k€) font suite au plan de redressement décidé en mai 2015.
- Et enfin, l'optimisation de la masse salariale en prenant en charge sur le budget de l'État des emplois d'agents non titulaires normalement payés sur budget propre. Ce basculement entre budget de l'École et budget de l'État est rendu possible lorsque les emplois financés par l'État restent vacants. Résultat d'un effet d'aubaine, cette économie (-88 k€) ne sera pas reconduite en 2017.

Pour information, la masse salariale relative aux personnels de l'École payés sur budget de l'État s'élève à un peu plus de 6 M€. Les effectifs se répartissent comme suit :

MASSE SALARIALE ÉTAT AU 31/12/2016 PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	26	13,3	39,3
Personnels enseignants	16	0	16,0
TOTAL	42	13,3	55,3

Sont incluses dans cette masse salariale, les rémunérations des 78 élèves fonctionnaires stagiaires de l'École présents à la rentrée 2016.

Passifs sociaux

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016
Personnel c/428	23	25
<i>Heures complémentaires et vacations d'enseignement</i>	17	20
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	4	2
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1</i>	2	2
<i>Autres</i>	-	-
Charges sociales c/ 438	2	2
TOTAL	25	27

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 01/01/2016	DOTATIONS 2016	REPRISES 2016	PROVISIONS AU 31/12/2016
Jours de congés épargnés sur CET	19	-	-11	8

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils représentent une dette de l'établissement envers son personnel (Cf. § 3-2-3 – Dettes).

Ils concernent essentiellement les heures d'enseignement (heures complémentaires et vacations) dispensées en 2016 dont le paiement est différé en 2017 et des jours de congés épargnés par le personnel sur CET.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

– Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	565 k€
– Dotation aux provisions pour risques	14 k€
– Dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2016	1 117 k€

A noter que la charge d'amortissement des biens financés par des tiers (État et autres tiers) est neutralisée à hauteur de 502 k€ par une reprise du financement au compte de résultat (Cf. § 3-1-1.).

4.2.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES : NOTE ④

RAS.



65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 75 00
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)